

Image not found or type unknown



Bail:Etat des lieux de sortie

Par **jppseudo**, le **25/02/2015 à 16:35**

Bonjour
Je suis propriétaire et j'ai effectué un état des lieux sortant sur l'état des lieux entrant(même formulaire).
Est-ce valable en cas de litige?
Merci de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **25/02/2015 à 16:58**

Bonjour, oui si on distingue les différences par exemple en deux couleurs et qu'il est bien signé, cordialement

Par **jppseudo**, le **25/02/2015 à 17:06**

Merci de votre réponse, nous n'avions pas de stylo d'une autre couleur, alors à coté de chaque remarque, nous avons apposé la date du jour. Cela peut-il faire l'affaire ?
Cordialement

Par **moisse**, le **25/02/2015 à 19:16**

En cas de controverse vous aurez tout faux.
Code civil 1162